

# Formation RRCE 7h



40%  
Théorique

60%  
Pratique

## Formation Recyclage Risque de chute à l'eau (RRCE)

### Programme de la formation :

Les modules suivants sont abordés au cours de la formation :

#### 1. Théorie (en matinée) :

- Dangers et urgences, associées à l'environnement aquatique.
- Les règles de sécurité.
- Les équipements collectifs de prévention et de sécurité.
- Les équipements de protection individuels, utilisation et entretien et vérification avant emploi.

#### 2. Pratique l'après-midi : (une embarcation du site est mise à disposition par le client)

- Utilisation et mise en œuvre des moyens de protection collective.
- Lancer de la bouée couronne de sécurité.
- Le port et réglage du gilet de sauvetage.
- Les gestes élémentaires de sécurité dans l'eau.
- Utilisation de la bouée adaptée au secours à personne à l'eau.
- Réarmement du gilet de sauvetage

#### 3. Synthèses de la formation avec les stagiaires et analyse de l'exercice

Débriefing à chaud avec les participants

#### 4. Validation

Validation par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage pour les stagiaires ayant activement participé.

Note : Cette formation peut être réalisée à l'occasion de l'achat de nouveaux équipements de flottabilité.

*Observation : Tous nos exercices pratiques se déroulent sous la responsabilité du client à qui il appartient de nous indiquer les conditions particulières.*

Références réglementaires :

#### Code du travail :

- Article R. 4323-104 : Information et formation des travailleurs
- Article R. 4323-105 : Elaboration de consigne d'utilisation et risques inhérents à l'emploi des EPI
- Article R. 4323-106 : Le chef d'établissement doit aussi faire bénéficier ses travailleurs "d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle"
- Article R. 4534-136 : Les travailleurs exposés aux risques de noyade doivent être porteur de gilet de sauvetage
- Arrêté du 19 mars 1993 sur les activités classées dangereuses

#### Objectifs :

- Recycler les connaissances des salariés aux risques de chute à l'eau et savoir comment réagir.
- Maintenir les connaissances sur les Équipements Individuels de Flottaison (EIF) à déclenchement automatique ou manuel mis à disposition par l'employeur.

#### Public concerné :

Cette formation est destinée à recycler les personnes déjà formées aux risques de chute à l'eau (FIRCE) et amenées à utiliser un équipement individuel de flottaison (EIF) à titre occasionnel ou de façon quotidienne.

#### Durée du stage :

Formation Recyclage 7 heures.

#### Pré requis :

Les stagiaires devront savoir nager et ne pas avoir d'inaptitude médicale à l'emploi de l'EIF et avoir déjà eu la Formation Initiale des Risques de Chute à l'eau depuis moins de 5 ans (FIRCE).

#### Intervenants :

Anciens sapeurs pompiers de Paris spécialisé dans le sauvetage aquatique, instructeur de sauvetage mer et rivière, moniteur permis bateau, instructeur de plongée breveté et diplômé d'état, plongeur professionnel INPP et maître nageur sauveteur. Moniteur national de secourisme et moniteur secouriste du travail (SST).

#### Validation finale :

Délivrance d'une attestation de formation.

#### Maintien des connaissances :

Formation obligatoire sous l'autorité du chef d'établissement et recyclage régulier à réaliser tous les 3 ans.